

# COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET ANNEXE COMMERCES 2021

Comme pour le budget primitif l'article 107 de la Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Il est rappelé que par délibération en date du 23 mars 2021, le conseil municipal a décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 un budget annexe « COMMERCES » assujetti à la TVA pour l'occupation des murs commerciaux de la Boulangerie située 2 bis place de l'Eglise et du futur Bar-Restaurant situé 72 et 74 rue de la République.

Le budget annexe Commerces retrace l'ensemble des dépenses et des recettes hors taxe, autorisées et prévues pour l'année 2021 ; il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

S'agissant d'un premier budget, celui-ci ne bénéficie pas de résultat reporté de l'année précédente.

Il s'équilibre à 166 178,00 €

### **DEPENSES**

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués aux charges des bâtiments (eau, électricité, assurance, taxe foncière, ...) et à l'entretien de ces bâtiments (fournitures de petits équipements).

#### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

L'entretien et la restauration des bâtiments commerciaux nécessitent l'intervention du personnel communal ce qui occasionne une refacturation des charges du personnel par le budget principal.

#### Chapitre 66 : Charges financières

La restauration du futur Bar Restaurant va nécessiter un emprunt, ce chapitre comptabilise le montant des intérêts de cet emprunt.

#### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de la part de la subvention du budget principal qui n'a pas été utilisée à la section de fonctionnement et qui va constituer une recette à la section d'investissement.

|   |              |
|---|--------------|
| 011 – Charges à caractère générale            | 36 900,00 €  |
| 012 – Charges de personnel et frais assimilés | 2 000,00 €   |
| 023 – Virement à la section d'investissement  | 126 778,00 € |
| 66 – Charges financières                      | 500,00 €     |
|   | 166 178,00 € |

## RECETTES

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

La somme inscrite correspond à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées, en régie par les services municipaux dans les locaux commerciaux.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation du budget principal au budget annexe COMMERCES pour un montant de 152 478,00€

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les loyers de la boulangerie pour l'année 2021.

|  |             |
|--|-------------|
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 10 000,00€  |
| 74 – Dotation et participations                      | 152 478,00€ |
| 75 – Autres produits de gestion courante             | 3 700,00€   |
|  | 166 178,00€ |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre à 505 000,00 €.

La seule opération inscrite au budget annexe 2021 concerne la réhabilitation du futur Bar Restaurant pour un montant de 480 000,00 €.

Aux opérations d'ordre nous retrouverons pour 10 000,00€ de travaux en régie et pour 15 000,00€ de remboursement du capital de l'emprunt qu'il conviendra de contracter pour mener à bien ce projet.

|   |              |
|---|--------------|
| 23 – Immobilisation en cours                        | 480 000,00 € |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | 10 000,00 €  |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées                  | 15 000,00 €  |
|   | 505 000,00 € |

### RECETTES

L'ensemble de ces dépenses sera financé par :

- ✓ de l'autofinancement pour 126 778,00€
- ✓ des subventions de l'Etat, du Département et de la communauté de communes Val de Cher  
Controis pour 227 222,00 €
- ✓ l'emprunt pour un montant de 151 000,00 €

|  |              |
|--|--------------|
| 021 – Virement de section d'exploitation | 126 778,00 € |
| 13 – Subventions d'investissement        | 227 222,00 € |
| 16 – Emprunt et dettes assimilées        | 151 000,00 € |
|  | 505 000,00 € |